



SEANCE DU JEUDI 24 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : M. LANGEAIS Serge, M. ALPHONSE Didier, M. LAHOUSSE Jean, M. LEGOUT Loïck, M. CONDAMIN Philippe, M. DOIX Richard, M. MARCHAND Gaël, M. AUVRAY Jean-François, M. MAUPAS Didier, Mme GUESDON Christelle, Mme LECLERE Aurélie, Mme LOISON Bernadette.

Pouvoirs : M. LELANDAIS Ludovic a donné pouvoir à M. ALPHONSE Didier, Mme ESTEVES Émilie a donné pouvoir à M. LANGEAIS Serge, Mme THERIN Isabelle a donné pouvoir à LOISON Bernadette.

Secrétaire de séance : Mme GUESDON Christelle

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance précédente. N'ayant pas d'observation, Monsieur le Maire propose de débiter la séance, Madame Christelle GUESDON est nommée secrétaire de séance.

1- TRAVAUX AU CŒUR DE BOURG

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la réunion de lancement de la phase préparative qui s'est tenue en Mairie le 17 janvier dernier, en présence de la commission d'appel d'offres, de l'Atelier VOLGA et du groupement VALLOIS-EIFFAGE.

Début de chantier : lundi 11 février 2019 – sécurisation du chantier par l'entreprise VALLOIS, démolition des murs autour du monument aux morts et à l'emplacement de l'escalier entre la rue Tardif et le parvis haut. Intervention de l'Ets EIFFAGE pour les réseaux, simultanément l'Ets VALLOIS réalise la réfection des murs en pierre de Caen.

Retour de l'Ets VALLOIS pour le terrassement et la pose des pierres et du parvis en béton, après concertation il est décidé de choisir la « pierre de KANFANAR – Beige finition flammée.

Retour de l'Ets EIFFAGE pour la stabilité et l'enrobé

L'Ets VALLOIS plante les vivaces des massifs – plantation des arbres à l'automne 2019.

Réunion de chantier : tous les jeudis à 11 heures à la maison du cœur de bourg mise à disposition pour les entreprises.

Délai du chantier : 4 mois dont 21 jours de préparation.

Inauguration : courant septembre 2019

2- DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET DE TRANSFERT DE LA MAIRIE AU CŒUR DE BOURG

Dans le cadre de l'aménagement du cœur de bourg, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de transférer la mairie actuelle dans le bâtiment situé sur la place du bourg.

Après débat, le conseil municipal décide :

- Le transfert de la mairie au cœur de bourg à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.
- La vente de la mairie actuelle à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les études correspondantes au projet à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

3- AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER LA CARRIERE DE LA ROCHE BLAIN – RENOUVELLEMENT – EXTENSION ET APPROFONDISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la Préfet du Calvados, en exécution de l'arrêté Préfectoral en date du 24 octobre 2018 a procédé du mercredi 12 décembre 2018 à 9h30 au samedi 12 janvier 2019 à 12h00, à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter la Carrière de la Roche Blain (renouvellement, extension et approfondissement) sur le territoire des communes de Fresney le Puceux, Fontenay le Marmion et Laize-Clinchamps, pour une période de 30 ans et une production annuelle maximale de 2 000 000 tonnes et moyenne de 1 600 000 tonnes.

Suite aux observations et propositions du public et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents la demande d'autorisation environnementale faite par la Carrière de la Roche Blain.

4- RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir sur la révision des tarifs que l'on pourrait apporter à la salle des fêtes.

M. LANGEOIS propose que cette modification fasse l'objet d'un nouveau point lors d'un prochain conseil.

5- CRÉATION D'UN POINT LUMINEUX AU HAMEAU « LE PONT NEUF »

Les membres du conseil municipal chargent M. le Maire de demander un devis au SDEC Energie pour la création d'un point lumineux au hameau « le Pont » au niveau de l'abri bus.

6- COMPTE RENDU DE LA VISITE DU 5 JANVIER 2019 CONCERNANT LES BATIMENTS COMMUNAUX

Église : fuites au niveau des ferrures – problème d'étanchéité au niveau de la structure des vitres.

Propositions émises : changer les verres, favoriser le côté ouest de l'église (côté le plus exposé aux intempéries)

Coller provisoirement des stickers.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de relancer les devis uniquement sur des travaux dits « basiques ».

Grange (au fond de la place) : la pose de gouttières pourrait améliorer l'état des murs, le Conseil Municipal propose d'attendre la fin des travaux de la place avant d'engager de gros travaux sur cette bâtisse.

Bâtiment en entrant à gauche : envisager le raccordement des eaux pluviales en même temps que les travaux de la place.

Maison du cœur de bourg : prévoir le drainage tout autour de la maison.

Rue Tardif : négocier avec l'entreprise qui sera sur place pour faire une rampe d'accès « rue Tardif » pour un usage exceptionnel.

Terrain à l'arrière de la maison : envisager des jardins partagés semblable à ceux de la commune de Clinchamps sur Orne. (Une visite est prévue sur place), Monsieur CONDAMIN propose de travailler sur un plan global qui pourrait être présenté aux administrés intéressés

7- POINT SUR LES ANIMATIONS

Vœux du Maire : se sont déroulés le samedi 5 janvier 2019 à la salle des fêtes, il a été constaté plus de participants, dont de nouveaux habitants.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de réunir tous les nouveaux habitants 1 fois par an (courant juin) autour d'un pot d'accueil.

8- INFORMATIONS DIVERSES

Département du Calvados : par courrier en date du 15 janvier dernier, le Département du Calvados nous informait que la RD 132 n'est plus concernée par le plan d'alignement. En effet le Département a décidé de lancer une démarche d'abrogation de tous les plans d'alignements devenus obsolètes et de ne conserver que ceux dont la pertinence était avérée.

Bulletin municipal : de bon retour dans l'ensemble, M. le Maire remercie tout particulièrement la commission chargée de son élaboration, Mme Virginie MARCHAND pour la maquette et Chrystel pour la mise en page et la rédaction.

Camion pizza : sera présent 1 soir par semaine (le vendredi) à partir du mois de mars 2019. (Lieu à déterminer)

Chemin du Poirier (partie haute) : sera encaissé prochainement, grâce au prêt de la benne de M Richard DOIX, Jean-Marc se chargera d'étaler les cailloux dans le chemin.

Prochain conseil municipal : jeudi 21 février 2019 à 20h00